

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 12 novembre 2014, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

---

NOTE : À 18 h, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail.

---

2014-11-272 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- retrait du point 11.2 – « Acceptation, s'il y a lieu, de l'offre de service du Technocentre liée à l'accompagnement de la MRC pour 2014-2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-273 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 octobre 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-274 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE DU 9 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 9 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-275 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU DU 2 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 2 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-276 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2014 et totalisant 590 259,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

**Comité régional de la famille**

À la dernière rencontre de ce comité, les sujets suivants ont été abordés :

- Priorités budgétaires;
- Révision du plan d'action de la politique famille;
- Présentation et adoption de la politique régionale des aînés et de son plan d'action.

**Conférence sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie**

M. Gravel profite de l'occasion pour saluer la participation des élus lors de la conférence présentée par M<sup>me</sup> Sylvie Bernier, médaillée olympique et porte-parole de Québec en forme, le 11 novembre dernier.

### **Comité ZIP du lac Saint-Pierre**

M. Gravel fait un résumé des sujets abordés dans le rapport préparé par M<sup>me</sup> Louise Corriveau, directrice générale du Comité ZIP, lequel a été présenté lors de la dernière réunion du conseil d'administration de cet organisme.

Il tient également à informer les membres du Conseil que le Comité ZIP du lac Saint-Pierre est lauréat d'un Phénix de l'environnement dans la catégorie « Protection, restauration ou mise en valeur des écosystèmes » pour la réalisation du projet de protection et de mise en valeur du marais Saint-Eugène.

Il fait également un bref résumé du rapport du Forum Saint-Laurent.

M. le Conseiller régional Denis Marion présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

### **Rétrospective du pacte rural 2007-2014**

M. Marion indique que la soirée rétrospective, qui s'est tenue à Yamaska, a permis de dresser un portrait de l'ensemble des projets réalisés grâce au soutien financier du pacte rural.

M. Marion tient également à mentionner que l'ensemble des municipalités rurales ont répondu au questionnaire portant sur l'indice de vitalité sociale. Il remercie les municipalités pour leur participation et précise que la MRC de Pierre-De Saurel est maintenant la MRC ayant le plus haut taux de participation de la Montérégie dans le cadre de cette enquête. De plus, les municipalités de la MRC peuvent être fières des résultats obtenus, puisqu'ils démontrent que les milieux sont très vivants et dynamiques.

M. le Conseiller régional Sylvain Depuis présente un petit résumé concernant le transport collectif. Il mentionne qu'il y a eu 265 déplacements en octobre 2014 comparativement à 217 en octobre 2013. Les déplacements pour les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Ours ont diminué ce mois-ci. Les membres du comité se questionneront sur les causes de cette baisse d'achalandage. Somme toute, les résultats demeurent satisfaisants.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin fait lecture du rapport du Forum Saint-Laurent qui s'est tenu les 29 et 30 octobre dernier sous le thème « L'adaptation aux changements climatiques ». Il précise qu'une copie électronique de ce rapport sera transmise au directeur général de la MRC.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

### **Comité régional de la sécurité incendie et civile**

Lors de la dernière rencontre de ce comité, les sujets suivants ont été abordés :

- Élaboration du rapport annuel pour l'An 5 en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (première version);
- Préparation d'un échéancier pour la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui sera en vigueur en 2015;
- Création d'un échéancier de travail afin d'élaborer un plan de sécurité civile.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin précise que les discussions régionales concernant la carte d'accès loisirs sont enclenchées.

M. le Préfet Claude Pothier présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit:

**Aventure T (Azimut Diffusion)**

M. Pothier indique qu'il a participé au lancement de la programmation d'Aventure T et précise que cette programmation exclusive aux jeunes du niveau primaire est une activité porteuse.

**Rétrospective du pacte rural 2007-2014**

Le préfet mentionne également sa participation à la soirée rétrospective du pacte rural et en dresse un excellent bilan.

Par ailleurs, à la suite de la signature du pacte fiscal transitoire, M. Pothier tient à souligner que les membres du Conseil font présentement l'étude du dossier concernant le développement économique et l'avenir du Centre local de développement afin d'établir une structure de développement régional proportionnelle au budget alloué. Il précise que la décision des membres du Conseil sera communiquée aux citoyens dès qu'elle sera prise.

2014-11-277

**FÉLICITATIONS AU COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP du lac Saint-Pierre est lauréat d'un Phénix de l'environnement dans la catégorie « Protection, restauration ou mise en valeur des écosystèmes » pour la réalisation du projet de protection et de mise en valeur du marais Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT que le Phénix de l'environnement est la plus haute distinction dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que les membres du Conseil félicitent le Comité ZIP du lac Saint-Pierre pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-11-278

**AVIS DE LA MRC À LA DEMANDE DE RECOMMANDATION DE LA CPTAQ (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)**

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande l'avis de la MRC concernant une demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (Municipalité) pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 2 695,6 mètres carrés localisée à même une partie des lots 4 130 917, 4 130 919 à 4 130 936 et 4 131 375 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut acquérir ces 20 parcelles, appartenant à des propriétaires privés, à la suite de l'officialisation d'un chemin public (rang des Allonges);

CONSIDÉRANT que ces 20 parcelles, se trouvant enclavées entre le chemin et les lots voisins, seraient annexées à l'emprise du chemin public existant et nouvellement officialisé;

CONSIDÉRANT que les propriétaires actuels n'utilisent pas ces parcelles puisqu'elles sont séparées de leurs terres à bois par le chemin public existant;

CONSIDÉRANT que le projet concerné par la demande d'autorisation de la Municipalité vise à régulariser l'emprise d'un chemin existant afin que celui-ci suive la limite des lots voisins et qu'en ce sens il ne peut être localisé à un autre endroit;

CONSIDÉRANT que l'espace revendiqué, même si en zone agricole, n'est pas cultivé et est celui qui représente le site comportant le moins de pertes de sol propice à l'agriculture ainsi que le moins de répercussions sur le développement de l'agriculture et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le site du projet aura très peu d'impacts sur le potentiel agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que, pour l'espace visé, les impacts du projet sur les possibilités d'utilisation agricole seront nuls pour les parties résiduelles des lots affectés;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura aucun effet négatif à l'égard de l'utilisation et des possibilités d'utilisation agricole des terres voisines;

CONSIDÉRANT que le choix du site n'entraînera aucune contrainte additionnelle à l'égard d'activités agricoles, notamment en ce qui concerne les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que le site choisi n'a pas d'effet négatif à l'égard de l'exploitation agricole puisque les parcelles visées ne sont pas cultivées;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de voie de circulation ne créent aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que les infrastructures de voie de circulation n'engendrent pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distance reliée aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu rural » (section 2.1.2 *Le milieu rural* du document complémentaire) et qu'il correspond aux objectifs « favoriser une bonne utilisation du sol » et « mettre en place une structure qui permettrait une meilleure circulation des personnes et des biens »;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il est favorable à la réalisation du projet pour lequel la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demande une autorisation à la CPTAQ (référence : dossier 408156).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-11-279

**ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2015, AINSI QUE DES DATES DE FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 148 du Code municipal, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'autoriser la fermeture des bureaux de la MRC pour la période des vacances estivales, ainsi que pour la période des Fêtes, pour la prochaine année;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2015, lesquelles seront tenues les mercredis suivants à 20 h :

14 janvier	1 <sup>er</sup> juillet
11 février	26 août
11 mars	9 septembre
8 avril	14 octobre
13 mai	11 novembre
10 juin	25 novembre

- autorise la fermeture des bureaux de la MRC :
  - o du 20 au 31 juillet 2015 inclusivement pour la période des vacances estivales;
  - o du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-280

#### **ÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE À LA FACTURATION DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC peut, en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, établir le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC fixe comme suit le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance :

- les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 8 % à compter du moment où ils deviennent exigibles;
- une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-281

#### **OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE ET NOMINATION D'UN SIGNATAIRE DANS LE CADRE DU PROJET « HISTOIRE DES MUNICIPALITÉS »**

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mars 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, devenu depuis le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville de Sorel-Tracy et la MRC de Pierre-De Saurel ont conclu une entente triennale pour développer et financer des projets inscrits au plan d'action de leur politique culturelle respective;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.2 de cette entente, la MRC est responsable de la gestion régulière de l'entente;

CONSIDÉRANT que le MCC s'est engagé à contribuer financièrement aux projets ciblés par la Ville de Sorel-Tracy et la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet visant la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti a été remplacé, sur la recommandation du comité régional culturel (CRC), par un projet de documentation historique des municipalités de la MRC appelé « Histoire des municipalités » (réf. : résolution numéro 2014-09-235);

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet la MRC doit requérir les services d'un historien;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens qu'un contrat de service soit conclu entre l'historien Mathieu Pontbriand et la MRC;

CONSIDÉRANT que ce contrat est octroyé afin d'évaluer les besoins en recherche et étudier la faisabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise M. Denis Boisvert, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC, le contrat de service entre l'historien Mathieu Pontbriand et la MRC afin d'évaluer les besoins en recherche et étudier la faisabilité du projet « Histoire des municipalités ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-282 **CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ET DE CONTRATS DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET « FOU DL'ART »**

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mars 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, devenu depuis le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville de Sorel-Tracy et la MRC de Pierre-De Saurel ont conclu une entente triennale pour développer et financer des projets inscrits au plan d'action de leur politique culturelle respective;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.2 de cette entente, la MRC est responsable de la gestion régulière de l'entente;

CONSIDÉRANT que le MCC s'est engagé à contribuer financièrement aux projets ciblés par la Ville de Sorel-Tracy et la MRC;

CONSIDÉRANT que l'un des projets, appelé Foudl'art, vise à sensibiliser les jeunes du deuxième cycle du primaire aux arts et à la culture, à les amener à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie et à développer leur estime de soi;

CONSIDÉRANT que ce projet est de retour pour une troisième année;

CONSIDÉRANT que la collaboration de cinq artistes s'avère nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens qu'un contrat de service soit conclu entre la MRC et chacun de ces artistes;

CONSIDÉRANT que la MRC délègue la réalisation et le financement de Foudl'art aux Ateliers Je suis capable;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente de partenariat à conclure avec cet organisme est le même que celui de l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

QUE le Conseil de la MRC approuve le contenu de l'entente de partenariat à conclure avec les Ateliers Je suis capable et autorise M. Denis Boisvert, directeur général, à la signer pour et au nom de la MRC, ainsi qu'à signer les contrats de service à conclure avec les artistes dans le cadre du projet Foudl'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-283

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION S'Y RATTACHANT**

Les membres discutent du contenu de la politique régionale des aînés et du plan d'action s'y rattachant. Ces documents leur ont été remis une semaine avant la présente séance par la coordonnatrice à la politique familiale.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a résolu de doter son territoire d'une politique des aînés réalisée dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

CONSIDÉRANT que cette décision implique que la MRC doit se munir d'un plan d'action régional pour la mise en oeuvre de cette politique;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent également se munir d'une politique locale et d'un plan d'action local en cette matière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC adopte préalablement sa politique des aînés et son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte la Politique régionale des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel ainsi que le plan d'action pour la mise en oeuvre de cette politique.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal demande le vote en expliquant son opposition à l'adoption du plan d'action de la Politique des aînés.

POUR : 12 voix (96 % de la population représentée)      CONTRE : 2 voix (4 % de la population représentée)

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-284

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA DÉMARCHE DE L'ÉCOCOLLECTIVITÉ**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport annuel de la démarche de l'Écocollectivité 2013-2014 préparé par le Technocentre en écologie industrielle.



CONSIDÉRANT la pertinence d'adopter ledit rapport;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de la démarche de l'Écocollectivité 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

#### 2014-11-285 **APPUI À LA MRC DE ROUVILLE – TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU EN SITUATION D'URGENCE**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la résolution numéro 14-10-9453 de la MRC de Rouville concernant une demande aux instances gouvernementales en lien avec l'application des dispositions législatives lors d'interventions décrétées dans les cours d'eau en situation d'urgence.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la demande de la MRC de Rouville adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que les MRC et les municipalités soient soustraites à l'application du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 3) lorsque celles-ci réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- appuie le projet de loi 195 qui renforce ce retrait ainsi que la résolution numéro CA 14-08-06 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) à l'effet de demander au MDDELCC et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de préciser les notions d'urgence et de trouver un mode opératoire pour les instances municipales.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

#### 2014-11-286 **APPUI AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) PIERRE-DE SAUREL**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la résolution numéro 840-2014-10-22 du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-De Saurel concernant son opposition au projet de loi numéro 10.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC appuie les démarches du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-De Saurel dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-11-287 **APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (CJE) DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse-Emploi de Pierre-De Saurel sollicite l'appui de ses partenaires dans le contexte où l'action des CJE est questionnée;

CONSIDÉRANT l'importance des projets menés par cet organisme dans la région;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC reconnaît le travail quotidien d'accompagnement du Carrefour jeunesse-emploi ainsi que son innovation auprès des jeunes de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet à transmettre une lettre d'appui au Carrefour jeunesse-emploi de Pierre-De Saurel pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

---

2014-11-288 **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

---

2014-11-289      **CLASSEMENT DES INVITATIONS**

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2014-11-290      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que la séance soit levée à 21 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Claude Pothier, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière